

MINISTRE DES FORETS ET DE LA
FAUNE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**DECLARATION RELATIVE A L'ENGAGEMENT DU CAMEROUN AU
« BONN CHALLENGE » POUR LA RESTAURATION DE 12 062 768
HECTARES DE PAYSAGES FORESTIERS ET DE TERRES DEGRADEES
CIBLE 2030**

Le Cameroun dispose d'une superficie forestière de 22,5 millions d'ha (soit 46% du territoire national), support d'une biodiversité riche et abondante, qui situe le pays au 2^{ème} rang dans le Bassin du Congo après la République Démocratique du Congo, et au 5^{ème} rang en Afrique.

En effet, même si les valeurs des indicateurs de suivi de la diminution de ce couvert forestier (taux de déforestation de 0,14% ; et de dégradation de 0,01%) restent parmi les plus faibles au niveau des trois grands bassins forestiers tropicaux du monde, il apparaît à tous égards, que le pays a amorcé depuis quelques années, une tendance à la hausse, qu'il convient de maîtriser. A titre d'exemple, le « Programme d'Emergence » du Cameroun pourrait entraîner à terme, la destruction d'au moins 2,02 millions d'hectares de forêt, soit 8 % de l'ensemble du couvert forestier national actuel, avec des effets induits complexes en termes d'impact à court, moyen et long terme sur l'environnement, selon une étude en 2013 du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR).

Ces menaces qui pèsent sur le maintien des équilibres écologiques, rendent difficile la préservation des acquis des politiques nationales forestières, environnementales et d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine de la maîtrise de l'impact carbone, à travers la contribution déterminée du Cameroun qui ambitionne de réduire de 32%, ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035.

Aussi, pour faire face aux contraintes et problématiques nouvelles et émergentes liées à la gestion forestière et environnementale, et notamment aux changements climatiques, des actions sont initiées ou en cours au niveau national. Il s'agit entre autre :

- de la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la Désertification dont le but est d'inverser la tendance à la dégradation des terres en promouvant des opérations de reboisement et de restauration des écosystèmes ;
- de la production des études sur l'Etat des lieux de la dégradation des terres dans la zone soudano-sahélienne et dans la zone des hautes savanes guinéennes ;
- de la conception du Plan d'urgence de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, et le renouvellement des ressources au Cameroun ;

- du projet de restauration, de réhabilitation et de sauvegarde des écosystèmes forestiers du Lac Tchad et du Bassin Versant du Logone dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun ;
- du programme national de développement des plantations forestières communautaires et privées, pour remplacer le programme national de reboisement ;
- du plan de valorisation et de restauration des forêts domaniales transférées à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) en vue de leur gestion durable ;
- de la mise en application des axes du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui définit les stratégies communes d'intervention des Etats et des partenaires au développement de l'Afrique Centrale, en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes ;
- de la mise en œuvre des actions sylvicoles et de restauration dans les forêts de production ;
- de l'engagement à plusieurs autres initiatives internationales, notamment l'AFR100 ;
- etc.

En saisissant l'opportunité qu'offre le « BONN CHALLENGE », le Cameroun pourrait, grâce à l'accompagnement multiforme que propose cette Initiative, améliorer de manière significative et rendre plus efficaces et efficientes, les actions en cours ou en perspective jusque là essentiellement supportées par le budget de l'Etat, en faveur de la restauration des paysages forestiers et de la réhabilitation des terres dégradées.

A ce titre, nous tenons à exprimer à travers la présente déclaration, l'intérêt du Cameroun à faire partie des pays bénéficiaires du « BONN CHALLENGE », et l'engagement à œuvrer en faveur de la restauration des forêts et des terres dégradées d'une superficie estimée à 12 062 768 hectares, qui couvre l'ensemble des écosystèmes du Cameroun, relevant aussi bien du domaine forestier permanent, que du domaine forestier non permanent.

Fait à Yaoundé le 01 FEV 2017

Le Ministre des Forêts et de la Faune



Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

